



RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

SOL Y LUNA ASBL

1. RGPD

Vos coordonnées et informations, renseignées lors de votre inscription ou dans le cadre d'une séance d'essai ou d'une simple demande de renseignements, sont exclusivement utilisées dans le but de vous transmettre des informations sur les activités proposées par Sol Y Luna ASBL. En aucun cas ces informations ne seront utilisées à des fins commerciales.

2. Assurance

Chaque membre en ordre de paiement chez Sol Y Luna bénéficie d'une assurance.

En cas de blessure survenue durant un cours, le membre s'engage à informer immédiatement le responsable ou l'instructeur présent.

Sont exclues :

- les blessures pour lesquelles les membres ont déjà reçu un traitement avant l'activité de Sol Y Luna ASBL
- les blessures causées par un non-respect des règles de la salle et des consignes données par l'instructeur.
- les blessures causées par une maladie, une maladie chronique, une condition physique spécifique, connues du membre et pour lesquelles ils ont déjà reçu soit un traitement soit un diagnostic.

La police d'assurance est mise à disposition dans les locaux d'activité.

3. Prévalence de l'avis médical

- Les cours et activités dispensés par Sol Y Luna ASBL ne consistent pas en une pratique thérapeutique et ne peuvent en aucun cas se substituer à un suivi médical.
- Il est fortement recommandé à toute personne ayant des problèmes de santé (chroniques ou aigus) de consulter son médecin avant de commencer une activité physique. En cas de doute, l'avis médical doit prévaloir.
- Les élèves doivent informer l'instructeur de toute condition médicale particulière qui pourrait affecter leur pratique, ainsi que de toute contre-indication reçue de leur médecin.
- Si un élève a une condition médicale estimée à risque par l'instructeur, ce dernier peut exiger un certificat médical de non-contre indication.

4. Comportement à l'arrivée et pendant la séance

À son arrivée, l'élève est tenu de :

- Éteindre son téléphone mobile ou le mettre sur silencieux pendant toute la durée du cours.
- Se conformer aux mesures sanitaires affichées à l'entrée du cours, dans le respect des consignes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

5. Conditions d'accès à la salle

Ne sont pas admis dans les locaux :

- Les mineur.e.s de moins de 16 ans non accompagné.e.s d'une personne majeure.
- Toute personne tenant des propos sexistes, racistes ou de nature religieuse.
- Les personnes malades, blessées, porteuses de plaies, de pansements, d'infections cutanées.
- Les animaux, même tenus en laisse.
- Les personnes dont l'état de santé ne leur permet pas la pratique d'une activité sportive.
- L'accès sera refusé à toute personne ayant plus de 5 minutes de retard à une séance.

6. Interdictions dans les locaux

Il est interdit :

- D'introduire des aliments ou des boissons alcoolisées.
- De pénétrer dans la salle de pratique sans y avoir été autorisé par les organisateurs.
- De pénétrer dans la salle sans avoir enlevé ses chaussures d'extérieur.
- D'importuner les autres élèves par un comportement violent ou inapproprié.

- D'utiliser des appareils électroniques de son et d'images sans autorisation préalable des personnes responsables des activités. En particulier, l'interdiction de prendre des photos et de filmer le contenu des cours et les membres dans leur pratique.
- D'endommager les aménagements et installations. Tout dommage ou dégât sera réparé par les soins de Sol Y Luna ASBL, aux frais de l'élève responsable. Les dégradations de toute nature donneront lieu à des poursuites judiciaires.
- Tout acte ou comportement de nature à porter atteinte à la décence, aux bonnes mœurs, à la tranquillité des élèves, au bon ordre et à la propreté des locaux est formellement interdit. Toute infraction entraînera un renvoi immédiat des locaux, sans droit à remboursement.

7. Sécurité et comportement en cours

- Les élèves sont tenus de respecter les consignes et injonctions données par les instructeurs et le personnel.
- En cas de comportement menaçant ou dangereux pour soi-même, pour les autres élèves ou pour le personnel, Sol Y Luna ASBL se réserve le droit de faire intervenir les forces de l'ordre.

8. Conservation des effets personnels et dommages matériels

- Les élèves sont responsables de la sécurité de leurs effets personnels. Sol Y Luna ASBL décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte des effets personnels dans les locaux.
- Sol Y Luna ASBL ne pourra être tenu responsable des dommages directs ou indirects causés au matériel de l'élève dans les locaux.

9. Paiement et annulation

Les séances d'1h sont tarifées à 15 euros/personne et par cours.

Une carte de 10 séances donne droit à 10 cours au prix de 12,5 euros/personne et par cours et par personne. Cette carte est valable 12 semaines hors congé du studio.

Une séance particulière d'1h coûte 75 euros/groupe de 2 à 6 personnes et 50 euros/1 seule personne.

Nous vous demandons d'annuler votre réservation au plus tard 24h avant le début de la séance. Pour toute annulation plus tardive, le cours sera dû.

En cas d'incapacité médicale à la pratique sportive et sur base d'un certificat médical uniquement, un report ou un transfert de l'abonnement pourra être envisagé, sous réserve d'acceptation de l'association.

Le paiement de l'abonnement/carte/séance chez Sol Y Luna ASBL vaut acceptation du Règlement d'Ordre Intérieur de l'association.

10. Sanctions

Tout manquement au règlement d'ordre intérieur pourra entraîner des sanctions adaptées, allant du simple avertissement au renvoi immédiat de la salle, sans remboursement, selon la gravité des faits.